



Avis de procédure cabinet de recouvrement

Par **thomas30**, le **18/07/2012 à 08:15**

Bonjour,rn- En septembre 2011 j'ai fait une demande de cession de ligne mobile dans le but de récupérer une ligne de téléphonie mobile qui appartenait à une autre personne. (tout cela afin de pouvoir bénéficier du forfait « xxx » que l'opérateur O vantait à cette époque et qui était plus intéressant que les solutions mobile + fixe + tv que j'avais alors)rn- 4 mois plus tard et après plusieurs appels chez O la cession de ligne n'était toujours pas effective. (Problème de personnel m'a t'on dit)rn- En décembre, j'ai donc décidé d'abandonner cette cession de ligne et de prendre un autre abonnement fixe + TV + mobile (chez un autre opérateur). J'ai demandé cette annulation par téléphone à O et confirmé par lettre recommandée avec AR.rn- Courant janvier j'ai reçu un courrier de O pour m'aviser que la cession allait être effective. Dans la foulée j'ai envoyé une nouvelle lettre recommandée avec AR pour leur signifier qu'il s'agissait d'une erreur et contester cette cession de ligne. J'ai également appelé leur service.rn- Fin février je reçois une première facture de O, que je conteste également par courrier et je fais immédiatement opposition auprès de ma banque pour tous prélèvements présentés par O.rnJ'ai tenté d'expliquer à O qu'ayant annulé ma demande de cession de ligne bien avant qu'il effectue cette cession, je n'ai donc jamais été titulaire de cette ligne mobile. Tous mes courriers adressés à O n'ont jamais été suivi d'une quelconque réponse de leur part. J'ai contacté le service clients à plusieurs reprises, mais mes explications sont restées inutiles. Les différents interlocuteurs que j'ai eu au téléphone, sans prendre le temps de m'écouter n'ont fait que me dire « vous devez payer la facture ».rnDepuis le mois de juin je reçois par lettre simple des courriers de plus en plus menaçants et des appels téléphoniques d'une société de recouvrement IJ, ainsi que des courriers et des messages laissés sur ma boîte vocale par les services d'un huissier qui exerce en Alsace (?) de menace de saisie rnJ'ai adressé une nouvelle lettre recommandée avec AR à O mi juin pour encore contester la facture (j'y ai joint toutes les anciennes correspondances) et leur demander de trouver un règlement commun à ce litige. A ce jour je n'ai pas eu de nouvelle de O.rnJ'ai également adressé à IJ une lettre recommandée avec AR pour contester la somme qu'il me réclame

(augmentée de frais de quittance?) et leur demander de cesser leurs appels téléphoniques et courriers.rnJe reçois récemment d'IJ par lettre simple intitulée « ultime recours avant dépôt de requête » avec en pièce jointe le modèle de cette requête. Le courrier stipulant qu'à défaut de contestation légale de ma part suite à toutes leurs démarches amiables ils déposeront une demande d'injonction de payer du tribunal de mon domicile.rnJ'ai vraiment l'impression, qu'il s'agit d'un dialogue de sourd avec O qui ne donne pas suite à mes courriers recommandés et de mauvaise foi d'IJ qui ignore mes lettres recommandées et utilise des méthodes très discutables.rnQue me conseillez-vous de faire ? Merci par avance de vos réponses.

Par **pat76**, le **19/07/2012 à 17:05**

BonjourrrnLa société de recouvrement IJ c'est Intrum Justicia dont nous avons tant l'habitude de traiter les messages des internautes à son sujet.rnrnVous ne donnez plus suite au courrier d'Intrum Justicia qui a dû uniquement racheter la créance de l'opérateur.rnrnVous recevez des lettres simples dont vous ne recevez rien alors inutile de répondre.rnrnLe coup de la requête en injonction de payer est classique.rnrnCe n'est pas demain la veille qu'elle sera déposée au greffe du Tribunal d'Instance.rnrnQuelle est la date exacte de la facture?

Par **thomas30**, le **21/07/2012 à 07:33**

Merci pour votre réponseLa facture date du 05/02/2012.

Par **pat76**, le **21/07/2012 à 14:29**

BonjourrrnLa facture datant du 5 février 2012, la dette n'est pas prescrite.rnrnElle le sera à compter du 5 février 2013.rnrnTant que vous recevez des lettres simples, vous les ignorez et surtout vous ne répondez pas.rnrnDès que vous recevrez une lettre recommandée revenez sur le forum.

Par **thomas30**, le **21/07/2012 à 14:53**

Ok rnComme je l'explique plus haut, j'ai déjà répondu à IJ par lettre recommandée avec AR pour leur dire que j'ignorai leur société et pour contester leur soi-disant dette et que je leur demandais de cesser leurs menaces par lettre et appels téléphonique

Par **thomas30**, le **18/08/2012 à 14:40**

Bonjour depuis la dernière lettre d' IJ, maintenant je reçois chaque semaine un courrier en ecoplis d'une autre société dénommée Sofreco intitulées "recouvrement judiciaire de créance"

et dernièrement un autre courrier d'une avocate située à Cholet qui dit engager une action à mon encontre.rnC'est du harcèlement ou je me trompe pour une facture qui ne me concerne pas (comme je l'ai expliqué).rND'autre part toujours aucune réponse du service client d'Orange et du service consommateurs d'Orange malgré mes courriers.

Par **thomas30**, le **16/02/2013 à 18:58**

Bonjour,rnLes mois ont passés et toujours aucune réponse du service client d'Orange et du service consommateurs d'Orange malgré mes courriers.rnPar contre je recois depuis le début de cette année des courriers d'un huissier situé dans le département 37, ainsi que des appels téléphoniques d'une employée de ce même huissier pour me dire que mon compte bancaire va être bientôt saisi si je ne leur règle pas la somme qui m'est réclamée. Je ne dois rien à cet huissier ni même à Orange. Ce harcèlement est usant à la longue ! Quel recours pour faire cesser tout cela ?rnOn vit dans un drôle de monde, mais plus rien n'est étonnant quand on voit l'affaire de la viande cheval...

Par **patrick62**, le **12/03/2013 à 16:19**

Bonjourrncomme conseillé plus haut , il faut les ignorer, sans jugement ils n'ont aucun pouvoir sur les comptes bancaire ou autre saisiernmaintenant si ils appelle au téléphone ,menace les d'une plainte pour harcèlement en précisant que c'est la personne qui appelle et non la société qui est passible d'une amende de 15000€ et de 2 ans de prison fermernen général ça calmernPatrick

Par **thomas30**, le **08/09/2013 à 08:50**

Merci Patrick62.rnDepuis je reçois des courriers de menace par lettre simple de différents huissiers des 4 coins de la France et même d'un avocat. rnMais depuis ces derniers jours un cabinet d'huissier m'appelle plusieurs fois par jour. rnC'est un véritable harcèlement. Que me conseillez-vous de faire ? Porter plainte ? Merci par avance de vos réponses.

Par **amajuris**, le **08/09/2013 à 10:32**

bjr,rnmenacez de porter plainte pour harcèlement téléphonique infraction prévu par le code pénal.rnsinon envisagez de changer de numéro de téléphone et mettre le nouveau sur liste rouge.rncdt

Par **thomas30**, le **08/09/2013 à 12:25**

Merci pour le conseil, je vais le mettre en application. Mais les menacer de porter plainte, je doute beaucoup, ils sont bien au dessus de cela, car aujourd'hui plus rien (services de protection des populations, etc....) ne les inquiète. Ils se permettent de menacer et d'harcéler les gens alors qu'ils arborent le sigle de la justice.

Par **Tisuisse**, le **07/02/2014 à 08:12**

Bonjour Thomas30,rnrnDésolé de répondre si tard mais lisez le dossier en post-it, rubrique "droit de la consommation", relatif aux officines de recouvrement : vous saurez tout sur vos droits.